

**WEBINAIRE N°4 - 30 AVRIL 2020**

**RESILIENCE & SECURITE ALIMENTAIRE**

**COMPTE-RENDU**

**HL**

**HUGLO LEPAGE**

**a v o c a t s**

Le cabinet HUGLO LEPAGE AVOCATS a initié une série de webinaires consacrés à la résilience et aux possibilités qu'offrent le droit aujourd'hui pour développer notre « capacité à rebondir » en matière de santé publique, de planification urbaine, d'aide au développement, de sécurité alimentaire et d'agriculture ou encore de gestion des catastrophes naturelles.

La notion de résilience renvoie à la capacité d'un système à maintenir ou retrouver ses fonctions essentielles lorsqu'il est soumis à une perturbation.

La crise sanitaire actuelle liée à la pandémie du coronavirus (COVID-19) appelle les entreprises, les collectivités territoriales, les citoyens et surtout les décideurs publics, à réfléchir et à mettre en œuvre rapidement - et ce, dès la levée du confinement - une société fondée sur la résilience.

En d'autres termes, comment passer d'un mode « observer, analyser, commander et contrôler » à un mode « expérimenter, agir, ressentir et ajuster » grâce aux outils juridiques ?

Corinne LEPAGE & Andréa MARTI

**Florence PRESSON**



**Florence PRESSON** est adjointe au Maire de Sceaux, en charge de la ville numérique et du développement durable.

Elle est également consultante en stratégie numérique et en économie circulaire chez **SINOPE CONSEIL**, et membre du conseil d'administration de l'Institut de l'économie circulaire.

Administratrice de la SPL « **LA CUISINE DE MONTROUGE - SCEAUX** », elle a participé à la création d'un pôle culinaire permettant l'élaboration de repas pour les cantines municipales en partant des champs les plus proches jusqu'à l'assiette, en revalorisant les métiers de la restauration, le maraîchage et la connaissance des produits.

**Corinne LEPAGE** est avocate associée du Cabinet **HUGLO LEPAGE AVOCATS**, ancienne ministre de l'environnement et députée européenne, docteur en droit.

Engagée dans la protection de l'environnement, elle a notamment dirigé la plupart des grands procès en droit de l'environnement (**Amoco Cadiz, Erika, Xynthia, Round-up 360 Pro, Glyphosate...**).

**Corinne LEPAGE**



### Lydia BOURGUIGNON

Lydia BOURGUIGNON est scientifique, technicienne en œnologie, et co-fondatrice du laboratoire indépendant LAMS au service des agriculteurs, vignerons, terrains sportifs, maraîchers, arboriculteurs, éleveurs, associations et collectivités locales.

Très engagée dans une gestion durable des sols, elle a notamment co-écrit avec son époux Claude BOURGUIGNON le « *Manifeste pour une agriculture durable* » (Actes sud, 2017).



### Pierrick DE RONNE



Pierrick DE RONNE est président de BIO-COOP, ainsi que président de la fédération des professionnels de la filière bio NATEX-BIO.

Diplômé de l'Université Paris Dauphine en économie, il prône « l'intelligence collective », le meilleur moyen, selon lui, de répondre aux problématiques d'aujourd'hui et de demain.

Homme d'action et de conviction, il souhaite faire de BIOCOOP une entreprise fière d'incarner l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et un laboratoire de fonctionnement, d'offre et de rapports humains vertueux.

## Corinne LEPAGE

Pour ce quatrième Webinaire de notre cycle Résilience et droit, le Cabinet HUGLO LEPAGE AVOCATS a l'honneur de recevoir des personnalités de prestige :

- Lydia BOURGUIGNON, qui, avec son époux Claude BOURGUIGNON, est une pionnière d'une agriculture saine et protectrice de l'environnement depuis une dizaine d'années<sup>1</sup>.
- Pierrick DE RONNE, président de BIOCOOP<sup>2</sup>, et avec lequel j'ai le plaisir de travailler au sein du Mouvement des Entrepreneurs de la Nouvelle Économie (MENE)<sup>3</sup>. Très ouvert et imaginatif, Il nous présentera une vision « universaliste » du projet.

---

<sup>1</sup> Lydia et Claude Bourguignon sont également les fondateurs du Laboratoire Analyses Microbiologiques Sols (LAMS), laboratoire d'analyse de sol spécialisé dans l'étude écologique de profil cultural pour restaurer la biodiversité des sols de terroir afin d'améliorer la qualité et la typicité des vins et des denrées agricoles (site internet : <https://lams-21.com/>).

<sup>2</sup> Site internet : [www.biocoop.fr](http://www.biocoop.fr). BIOCOOP rassemble 600 magasins bio (au 22 août 2019) autour d'un objectif commun : le développement de l'agriculture biologique dans un esprit d'équité et de coopération. Leader de la distribution alimentaire biologique, BIOCOOP s'illustre aussi par ses produits du commerce équitable et par un choix très étendu d'éco-produits et de cosmétiques. Plus qu'un simple réseau de commerçants, BIOCOOP souhaite aussi peser sur les choix de société et partage son projet avec d'autres acteurs : salariés, consommateurs, producteurs et partenaires.

<sup>3</sup> Site internet : <http://lemene.org/>. Créé à l'issue d'une des recommandations du rapport remis en juin 2015 à Mme Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, le MENE rassemble des entreprises et fédérations professionnelles ayant pour point commun « la conscience que l'activité économique a des conséquences et des externalités, positives et négatives sur l'Humain, la société et l'environnement ». Il est chargé de représenter et défendre les intérêts de ses membres, soucieux de faire émerger une économie en cohérence avec son environnement, de manière totalement indépendante de tout groupement et parti politique.

- Florence PRESSON, maire-adjointe de Sceaux<sup>4</sup>, en charge de la restauration collective, a eu un rôle important dans le Collectif des maires anti-pesticides et continue d'animer ce groupement qui accompagne les maires prenant des arrêtés anti-pesticides<sup>5</sup>.

Ce sujet de la sécurité alimentaire est par définition un thème qui a toujours nécessité de l'adaptation au fur et à mesure des décennies et des siècles. Cette réflexion sur l'adaptation prend à ce jour une tournure considérable en termes de périmètre et de complexité des sujets traités.

Conjuguer résilience et sécurité alimentaire renvoie en effet à de nombreuses thématiques parmi lesquelles :

- L'autonomie alimentaire et la sécurité en termes d'approvisionnement : c'est un sujet peu abordé en France, mais pourtant essentiel car il questionne la disponibilité des sols, la capacité à produire dans de bonnes conditions, la qualité et la quantité d'eau, l'accès aux semences, et bien entendu les échanges internationaux et l'impact de la mondialisation ;
- La sécurité sanitaire des aliments : il s'agit d'un sujet qui renvoie aux contaminations potentielles (bactériologiques, biologiques, chimiques et radiologiques) ;
- La durabilité de la sécurité alimentaire : particulièrement au regard du dérèglement climatique, de la perte de biodiversité et des problèmes posés par l'alimentation en eau, dont de très nombreux experts présentent ces derniers comme l'un des grands sujets de ce siècle<sup>6</sup>.

La sécurité alimentaire est ainsi une problématique à la croisée de tous ces sujets. Le domaine du droit va en être particulièrement impacté, et notamment

---

<sup>4</sup> Site internet : <https://www.sceaux.fr/>.

<sup>5</sup> Site internet : [www.maireantipesticide.fr](http://www.maireantipesticide.fr). Le collectif « Maire Anti Pesticide » a pour origine la mobilisation des maires de villes et villages tel que Langouët, Sceaux, Gennevilliers, Malakoff...

<sup>6</sup> Lire à ce sujet : « *Eau, agriculture et changement climatique : Statu quo ou anticipation ? Synthèse et recommandations* », Rapport du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (juin 2017). A retrouver sur : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr).

du point de vue de la responsabilité. Tous les acteurs de la chaîne sont concernés, depuis les agriculteurs jusqu'aux consommateurs en passant par les transformateurs, vendeurs et acteurs publics (Etat et collectivités).

L'ampleur du sujet est donc considérable et ne pourra malheureusement pas faire l'objet de suffisamment de développements lors de ce Webinaire d'une heure-et-demi. Pourtant, s'il existe bien un domaine dans lequel envisager une réflexion sur la résilience apparaît comme fondamental, c'est celui de l'alimentation en tant que ressource vitale pour l'humanité.

## Lydia BOURGUIGNON

Mon domaine d'activité est relatif à la qualité des sols et à la qualité alimentaire.

De prime abord, un point apparaît particulièrement important à mes yeux : l'agriculture est intégralement liée au climat et aux types de sols. En conséquence, avoir introduit le volet agriculture dans l'Organisation mondiale du commerce (ci-après « OMC »)<sup>7</sup> constitue une grave erreur car l'agriculture ne constitue pas un produit industriel pouvant être fait de manière identique dans le monde entier. L'agriculture est avant tout une activité dépendante du lieu et du terroir. Ainsi, pour tendre vers une agriculture durable permettant d'acquérir une autosuffisance alimentaire, il faudrait sortir ce secteur de l'activité commerciale.

---

<sup>7</sup> Site Internet : [www.wto.org](http://www.wto.org). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une organisation internationale chargée des règles régissant le commerce entre les Etats. Au cœur de l'OMC se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. L'objet de l'OMC est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités, et en favorisant autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

Il faudrait ainsi cesser de penser que tous les produits sont identiques sur la planète : il est beaucoup plus facile de produire des tomates en Italie que dans le nord de la France. En revanche, la fabrication industrielle d'une voiture sera indifférente du pays de construction.

Sans envisager de supprimer les échanges agricoles entre Etats européens, notamment dans le cadre de la Politique Agricole Commune (ci-après la « PAC »)<sup>8</sup>, il s'agirait surtout d'exclure l'agriculture du champ du commerce international. Ces produits importés depuis l'étranger ont des coûts de production réduits par rapport aux coûts français. La France, productrice de nombreux produits de base (fraise, tomate, etc.) importe pourtant ces derniers pour des motivations financières.

Afin de tendre vers l'autosuffisance alimentaire il s'agirait de favoriser un modèle d'agriculture en circuit court<sup>9</sup>, ainsi que d'agriculture de saison et de terroir. Il faut admettre que certains aliments ne peuvent ni ne doivent être produits en France, ni sur toute l'année, c'est à dire indifféremment des saisons. Nous entendons régulièrement le discours selon lequel ce serait en définitive le citoyen qui serait demandeur de produits hors-sols et hors-saisons, les fameuses « fraises à Noël ». Or, il faut rappeler que cette demande a été créée à l'issue de l'importation de ces produits étrangers et non inversement.

---

<sup>8</sup> Site internet : [www.agriculture.gouv.fr/politique-agricole-commune](http://www.agriculture.gouv.fr/politique-agricole-commune). La politique agricole commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne. À l'origine, elle est fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Au niveau français, elle est exécutée principalement via deux offices agricoles sous tutelle du Ministère de l'Agriculture (l'Agence de services et de paiement et France AgriMer). Au niveau européen, elle est gérée par la Direction Générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne.

<sup>9</sup> Site internet : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr). Le Ministère de l'Agriculture retient comme définition des circuits courts tous les modes de vente avec au plus un intermédiaire : vente directe (marché, panier, vente à la ferme, point de vente collectif (PVC), salon et foire, vente par correspondance (e-commerce), stand bord de route, tournée) et vente via un intermédiaire (commerçant détaillant dont magasin spécialisé bio et carreau des producteurs, restauration commerciale, restauration collective, grandes et moyennes surfaces (GMS)). En 2016, les circuits courts représentaient 7% de la consommation. Dans le cadre du présent Webinaire, les références aux « circuits courts » sont plutôt entendues comme des circuits de proximité.



Pourtant, une agriculture prenant en considération les sols et les climats est une agriculture avec un faible impact environnemental : elle ne nécessite que peu de produits chimiques pour permettre la maturation des fruits et légumes et le besoin en irrigation est plus faible<sup>10</sup>. Ainsi, ce genre d'agriculture permet d'assurer une rentabilité financière, énergétique et citoyenne.

Le mot « terroir »<sup>11</sup> est un mot français quasiment intraductible : il implique que la France, grâce à sa biodiversité géologique, ait pu produire des aliments d'une extrême qualité et reconnus dans le monde entier<sup>12</sup>. Or cette image ne correspond plus à la réalité économique d'une France important de plus en plus de produits agricoles étrangers<sup>13</sup>.

L'agriculture est devenue tant industrielle que le consommateur ne peut plus comprendre que le producteur est intimement lié au climat.

Le respect des sols est donc devenu aujourd'hui une question prioritaire. Ces derniers manquent cruellement de matière organique<sup>14</sup> (considérés comme « l'or brun » des sols) et non pas de fertilisation. En revenant à un équilibre agro-

---

<sup>10</sup> Lire à ce sujet sur le site internet [www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr) : « Performance environnementale des circuits courts : la perception de la dimension environnementale des producteurs en circuits courts » (2013), Références Circuits Courts / CIVAM Bretagne.

<sup>11</sup> Selon le dictionnaire de l'Académie française, le terroir est « une terre considérée par rapport à la culture ».

<sup>12</sup> Ainsi, a été reconnu en 2010 comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO le « repas gastronomique des français » et dont un des éléments constitutifs est « l'achat de bons produits, de préférence locaux, dont les saveurs s'accordent bien ensemble ».

<sup>13</sup> Lire à ce sujet, sur <https://www.francetvinfo.fr/> : « Agriculture : la France importe de plus en plus de denrées alimentaires » (10 juin 2019). Globalement, la France importe environ 20% de son alimentation.

<sup>14</sup> Selon [www.aquaportail.com](http://www.aquaportail.com) : la matière organique désigne « la matière décomposée d'origine animale, végétale et bactérienne, des composés organiques issus de déchets et débris de l'environnement trouvé dans un sol ». Elle est présente dans la plupart des sols terrestres, à raison de 0,5 à 10% de la composition et de la biomasse du substrat.

sylvo-pastoral<sup>15</sup> nous pourrions retrouver des sols plus durables. Plusieurs techniques permettant de retrouver cet équilibre sont à envisager :

- En favorisant une agriculture utilisant les haies<sup>16</sup> ;
- En réintroduisant de l'élevage au champ : les animaux sont indispensables pour ajouter de la matière organique aux sols. En cela le véganisme nous semble être une alternative trop extrême (il s'agit toutefois de réduire notre consommation de viande) ;
- En revalorisant les filières de compost<sup>17</sup> ;
- Quand les sols sont en très mauvais état et afin de les restaurer : utiliser du bois raméal fragmenté (BRF) c'est à dire un mélange non composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois (branches), issu majoritairement d'arbres feuillus ;
- En réintroduisant des prairies vergers : cette agriculture qui consiste à mettre des prés sous des vergers, était très largement utilisée autrefois en Normandie et en Italie ;
- Pour les grandes cultures semi-directes sous couverts, il faudrait arrêter les labours profonds. Il faut aider financièrement les agriculteurs dans cette direction car le matériel requis est particulièrement cher ;

---

<sup>15</sup> L'agro-sylvo-pastoralisme est une activité de production associant pastoralisme (élevage extensif pratiqué sur des pâturages) et agriculture à un environnement forestier/arboricole. Cette activité combine ces trois modes d'occupation de sol, et peut même jusqu'à les articuler sur un même espace.

<sup>16</sup> Selon [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) : les haies sont un atout pour l'environnement et la productivité des exploitations en ce qu'elles constituent simultanément un brise-vent protégeant les sols de l'érosion, un réservoir de biodiversité et une source importante de matière organique, permettant aux exploitations d'être plus résilientes face aux changements climatiques.

<sup>17</sup> Le compost est un mélange de résidus organiques et minéraux ayant fermenté par le truchement de bactéries.

- En revenant aux rotations et donc en mettant fin aux monocultures<sup>18</sup> : cette logique doit permettre de reposer les sols et revenir à une « *permaculture* »<sup>19</sup>, notion populaire actuellement.

Toutes ces logiques ne sont pas une invitation à retourner à une agriculture de « l'âge de pierre », c'est à dire sans matériel, mais visent à introduire l'agriculture dans un ensemble de considérations incluant la rotation, la biodiversité, l'association du bois, etc.

Il y a également un vrai problème au niveau de la scolarisation dans nos écoles d'agronomie. De nombreuses notions ne sont pas suffisamment abordées (respect du sol, nécessité des circuits courts entendus comme de proximité, etc.), les écoles privilégiant une logique de course au rendement plutôt que la recherche de qualité. A défaut de revalorisation du métier d'agriculteur, que je considère comme le métier le plus compliqué de la planète, les jeunes ne retourneront pas à la terre.

Je pense qu'il faudrait ouvrir les collèges agricoles à d'autres domaines de recherches en les faisant sortir de la compétence du Ministère de l'agriculture. Le monde agricole est tellement fermé qu'il n'a pas d'ouverture sur d'autres secteurs. On observe que de nombreux agriculteurs ne parviennent pas à trouver de remplaçants car ce métier est trop exigeant, particulièrement dans l'exploitation biologique qui requiert plus de main d'œuvre que dans l'exploitation industrielle<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Selon [www.agroecologie.fr](http://www.agroecologie.fr) : La rotation des cultures, par opposition à la monoculture, consiste en « l'organisation de la succession culturale des espèces sur une parcelle. La rotation des cultures s'organise en un cycle régulier plus ou moins long ». Dans une perspective agroécologique, il est acquis qu'une rotation doit faire l'objet de diversification en termes de familles végétales cultivées.

<sup>19</sup> Toujours selon [www.agroecologie.fr](http://www.agroecologie.fr) : La permaculture est « un système de culture intégré et évolutif s'inspirant des écosystèmes naturels. C'est également une démarche éthique et une philosophie qui s'appuient sur 3 piliers : prendre soin de la Terre, prendre soin des humains et partager équitablement les ressources ».

<sup>20</sup> Lire à ce sujet sur [www.alimenterre.org](http://www.alimenterre.org) : « Parce qu'elle réclame plus de main d'œuvre que l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique, locale et équitable offre de nombreuses perspectives d'emplois ». Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation, 40.000

## Pierrick DE RONNE

Le projet BIOCOOP est né d'un mouvement d'idées de consommateurs qui se posaient les questions qui ont été soulevées par Mme. BOURGUIGNON. Dès les années 1980, ces consommateurs se sont mis en relation avec les producteurs pour trouver des produits bios. Cette question autour du lien au sol s'est ainsi transformée en question du lien au produit.

BIOCOOP est donc née dans des garages avec des consommateurs qui faisaient de la route pour chercher des sacs de farine, de céréales, de riz, pour ensuite se les partager. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'associations et de coopératives de consommateurs s'est réunie à Annecy pour créer l'association BIOCOOP qui, au fil des années, s'est transformée en un réseau de magasins de producteurs, de consommateurs et de salariés<sup>21</sup>.

La question du lien au produit est toujours au cœur de la stratégie de BIOCOOP. Sa force actuelle est d'avoir constitué un catalogue de produits inscivant la défense d'un ensemble de valeurs telle que la saisonnalité, BIOCOOP étant le seul distributeur à respecter la saison en magasin. Nous comptons aujourd'hui 85% de productions françaises avec une attention toute particulière portée sur la vente et l'achat directs par les sociétaires.

---

emplois pourraient être créés si l'Union européenne décidait de convertir 10% de ses systèmes agricoles en bio.

<sup>21</sup> Site internet : <https://www.biocoop.fr/Biocoop/Histoire-et-valeurs/Historique>.

Nous avons également développé un modèle de commerce équitable, d'abord nord-sud (sur les produits exotiques) puis désormais nord-nord (pour la protection de l'agriculteur)<sup>22</sup>.

Mon analyse du modèle porté par BIOCOOP comme distributeur est un modèle de coopération et d'échanges avec le monde agricole. La clé de voûte de ce système était d'abord de travailler avec des groupements, des collectifs. Notre section agricole contemporaine comprend ainsi vingt regroupements de producteurs sur les quatre grandes filières agricoles - lait, céréales, viande, fruits et légumes - qui représentent au cumul 3.200 fermes. Ces dernières sont toutes sociétaires de BIOCOOP, et en tant que membres du conseil d'administration, participent à sa stratégie<sup>23</sup>.

Parler de collectif est important car il s'agit de dépasser l'image que se fait le grand public de la filière bio, c'est à dire du petit producteur d'Épinal avec ses caisses de salades sur le marché. Même si ce type de modèle est important, il y a également la nécessité que les producteurs se rassemblent pour garantir l'équité des échanges. Nous nous réjouissons de ces coopérations qui permettent aujourd'hui des négociations avec d'autres acteurs que BIOCOOP comme la grande distribution. Ces regroupements permettent ainsi d'acquérir une force de négociation suffisamment forte pour que la question du partage de la valeur tout au long de la chaîne soit abordée dans les relations commerciales. Le groupement permet aussi de développer une activité équitable, vectrice d'externalités positives. Les magasins BIOCOOP ont ainsi mis en place un ca-

---

<sup>22</sup> Selon [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) : « La démarche du commerce équitable se situe à la jonction de préoccupations naissantes dans les sociétés du Nord, et de demandes pressantes dans celles du Sud. Il s'agit, pour les consommateurs du Nord, d'acheter les produits de producteurs du Sud à des prix suffisamment rémunérateurs (déconnectés des prix du marché, caractéristiques du commerce conventionnel), en réduisant le nombre et le rôle des intermédiaires, et en contribuant au financement de projets locaux par des marges destinées au développement des communautés. [...] Par ailleurs, certaines critiques font valoir que sur le long terme, la croissance économique et le développement des pays du Sud devraient naître de flux commerciaux locaux, plutôt que de se maintenir dans une dépendance par rapport aux marchés du Nord. Le développement d'un commerce équitable local, Nord-Nord ou Sud-Sud, est supposé apporter des réponses à cette objection ».

<sup>23</sup> La liste des fermes sociétaires est consultable sur : <https://www.biocoop.fr/producteurs-bio/Les-groupements-agricoles-partenaires>.

hier des charges abondant de nombreux engagements : limitation de la rémunération, limitation de la marge, engagements sur les produits (saisonnalité, interdiction du transport en avion), engagements contre les OGM (arômes, adjuvants), engagements en matière de relations humaines (refus des travailleurs détachés dans la section agricole)<sup>24</sup>.

Nous sommes passé d'une réflexion sur le produit seul à une réflexion autour de la coopération. Il s'agit d'introduire une réflexion qui permette de dépasser des logiques à court terme sur lesquelles les acteurs ont des intérêts divergents. Le temps plus long que celui du commerce est la nouvelle échelle de réflexion concernant les questions de constitution des filières, ou les questions de « prix justes », en impliquant toutes les parties prenantes, « de la fourche à la fourchette ».

Pour conclure ce point et l'élargir sur la place des entreprises, sur la résilience agricole et sur l'autonomie alimentaire, je pense que les entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution doivent dépasser la notion uniquement financière de rémunération des actionnaires. Aujourd'hui il y a une nécessité d'engagement des entreprises. Cet engagement doit formellement s'inscrire dans les statuts - cœur de l'action des entreprises - et dépasser la seule communication publicitaire, car il y a un décalage entre les témoignages publicitaires et les actions concrètes. Ces textes doivent recenser toutes les externalités positives auxquelles les entreprises s'engagent ainsi que les externalités négatives qu'elles s'engagent à réduire.

---

<sup>24</sup> Le cahier des charges de BIOCOOP est consultable sur : <https://www.biocoop.fr/Bio-coop/Page-accueil-fournisseur>.

## Corinne LEPAGE

Merci pour ce témoignage très important : la notion de « prix juste » permet ainsi de sortir de la vision binaire « *agribashing* »<sup>25</sup> contre « agriculture bio » afin de réaliser que la question de la sécurité alimentaire est une question universelle, qui concerne tous les acteurs.

La question des externalités et des entreprises à mission sont des notions très importantes pour le Cabinet HUGLO LEPAGE AVOCATS. Ainsi, un de nos prochains Webinaires sera consacré aux changements dans le management des entreprises, afin d'observer que le profit, élément certes essentiel de la vie d'une entreprise, ne doit plus constituer son unique but. Le fait d'avoir une activité économique utile pour la communauté est essentiel et je partage, sur cet élément, intégralement ce point de vue.

---

<sup>25</sup> Selon <https://chambres-agriculture.fr>: « AGRIBASHING : UN TERME À PROSCRIRE POUR COMPRENDRE LA RELATION AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ », par ce terme, « *certaines agriculteurs et institutions agricoles dénoncent ce qu'ils perçoivent comme une campagne systématique de dénigrement initiée par des organisations environnementales et relayée par les médias* ».

## Florence PRESSON

La résilience n'est pas une réponse à une crise mais constitue un changement profond. Une commune résiliente est une commune qui prend en considération les changements contemporains, au moyen d'une vision d'avenir d'un maire et de son équipe. Dans le cadre d'une commune, il y a évidemment une prise de risque à mettre en œuvre ces visions d'avenir durable.

En premier lieu de nombreux impacts sont à prendre en considération : sur le renforcement des emplois locaux, sur les transports (réduction des automobiles et renforcement des mobilités douces) et sur l'énergie (institution d'un chantier local important de façon à massifier la rénovation énergétique des pavillons, logements et immeubles).

En second lieu il faut proposer un accompagnement du citoyen vers un mode de vie plus résilient, et ce au moyen de plusieurs actions :

- o La sensibilisation avec des communications, des événements créés autour de ces sujets ;
- o Le développement des actions de solidarité : notamment sur le terrain alimentaire avec des organismes de solidarité sociale comme *HopHopFood*<sup>26</sup> ;
- o Au niveau de la sensibilisation des enfants : au-delà des ateliers dans les écoles, nous avons installé à Sceaux des jardins potagers dans les écoles. Cette logique permet aux enfants d'intégrer la prise de conscience de la

---

<sup>26</sup> Site internet : <http://www.hophopfood.org/>. *HopHopFood* est une association à but non lucratif qui s'est dotée en 2017 d'une plateforme géolocalisée pour créer des espaces de solidarité autour de l'enjeu de l'alimentation.



saison, de l'importance des produits locaux, de la lenteur de pousse d'un fruit et d'un légume.

Nous nous situons ainsi dans une démarche de nature en ville, et progressivement de nature comestible. D'où l'importance de la question des pesticides : depuis 2017 nous avons interdit l'usage des pesticides pour tous les espaces publics. Depuis 2009, de nombreuses communes très engagées ont cessé d'utiliser des pesticides en ville avec une autre réflexion sur la nature, qui introduit un nouveau regard citoyen sur la présence de la nature en ville.

Toutefois, y compris dans les communes les ayant bannis, les pesticides demeurent régulièrement utilisés dans les jardins des propriétés privées. C'est la raison pour laquelle des communes urbaines et rurales (telle que la commune de Langouët) se sont réunies au sein d'un collectif pour obtenir un effet de groupe et sensibiliser le citoyen sur l'importance de cesser d'utiliser autant de pesticides<sup>27</sup>. Particulièrement en cette crise sanitaire, le lien direct entre pollution de l'air et santé, n'est plus à démontrer<sup>28</sup>. Il est donc très important d'accompagner les agriculteurs vers un nouveau mode de culture et de se passer de ces engrais chimiques. Au niveau de ces collectifs nous notons des victoires avec les préfetures qui ont laissé les arrêtés des maires actifs. Mais malheureusement cette démarche n'a pas été suivie au niveau national. Ainsi, un premier recours devant le Conseil d'Etat n'a pas permis d'obtenir le résultat escompté<sup>29</sup>, néanmoins un second recours a été déposé et des actions devant la commission européenne ont été entreprises.

En dehors des actions de sensibilisation, les communes ont peu d'actions possibles auprès des ménages dans le contenu de leur panier alimentaire et de leurs repas. En revanche de nombreuses actions sont possibles s'agissant d'un

---

<sup>27</sup> Sur [www.franceculture.fr](http://www.franceculture.fr) : « Lutte anti-pesticides : les maires multiplient leurs arrêtés et s'organisent en collectif » (30 août 2019).

<sup>28</sup> Sur [www.reporterre.net](http://www.reporterre.net) : « La pollution nous rend plus vulnérables au coronavirus » (18 mars 2020).

<sup>29</sup> Conseil d'Etat, 14 février 2020, req. n°437814. Lire à ce sujet: L. RADISSON, « Pesticides : le Conseil d'État refuse de suspendre l'arrêté sur les distances d'épandage », 2020, [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com)

repas fondamental pour les familles : le déjeuner proposé par les cantines scolaires pour leurs enfants. Depuis 2010, Sceaux a créé des cahiers des charges dans lesquels était inscrit l'exigence d'un minimum de 25% de produits bio par jour dans le menu des cantines. Les produits bios devaient être les plus locaux possibles puisque le produit bio d'origine lointaine n'aurait aucun sens dans notre démarche. Plutôt que la notion de « circuits courts » - qui justifie la présence d'un intermédiaire pouvant être étranger - nous avons privilégié la notion de produits et de circuits « de proximités ». Par ailleurs nous privilégions les produits simples : plutôt qu'un gâteau chimique, nous proposons aux enfants scolarisés du pain local d'excellente qualité. Nous introduisons également 50% de légumes dans le contenu des repas. C'est également, depuis 2010, au moins un menu végétarien par mois, étant entendu que nous n'avons pas immédiatement souhaité communiquer sur cette initiative<sup>30</sup>. Il s'agit d'inscrire cette démarche, non pas dans une logique visant à devenir tous végétariens, mais visant simplement à réduire sa consommation globale de viande et réciproquement exiger, à budget égal, une viande de meilleure qualité.

Bien évidemment, pour un maire, toutes ces ambitions alimentaires sont particulièrement complexes à mettre en œuvre quand le marché de la restauration collective n'est pas inscrit dans cette logique. Il y a donc une « remise en cause » de l'industrialisation de l'alimentation avec la réouverture de légumeries dans les cuisines centrales. La légumerie est un espace dans lequel un produit brut arrive afin qu'il y soit préparé directement. Les cuisines centrales à petite taille sont donc à restructurer. Il faut être vigilant sur leur taille dans un souci de représentation d'un marché bio cohérent composé d'agriculteurs locaux et ce afin d'aboutir à une chaîne d'approvisionnement durable.

Tous ces changements dans notre alimentation impliquent la nécessité d'inventer de nouveaux liens entre communes urbaines et communes rurales : jumelages, garanties de marché pour les agriculteurs (en approvisionnement des marchés<sup>31</sup> et des cantines).

---

<sup>30</sup> Voir sur <https://www.sceaux.fr/mon-quotidien/a-lecole>, rubrique « Restauration scolaire » .

<sup>31</sup> Voir sur [www.sceaux.fr](http://www.sceaux.fr) : « *Marché bio à Sceaux : le goût de l'excellence* »

En mettant en place cette démarche, nous facilitons une agriculture régénérative, tout en donnant un autre regard sur les communes rurales, sur les métiers de la terre, l'importance des sols, et ainsi susciter de l'envie chez les enfants de se former pour ensuite reprendre des espaces d'agriculture et des fermes.

Il s'agit en définitive de réinventer ensemble des métiers en phase avec un avenir durable et sortir de l'ancienne utopie alimentaire.

## Corinne LEPAGE

Nous observons, pour reprendre le témoignage de Pierrick DE RONNE, qu'il existe un vrai problème de règles. Il faut conduire un travail législatif d'abord pour dépasser la logique de communication et, à défaut, se tourner vers le juge.

Nous constatons ainsi une évolution internationale et européenne du droit. Il existe de nouvelles demandes de la société civile, qui se jouent sur la justice climatique et la justice sanitaire<sup>32</sup>. Les questions soulevées par le *Roundup* et le *Glyphosate* font effets de symboles car ces sujets sont portés devant des juridictions du monde entier, illustrant une tendance globale à sortir de ces paradigmes<sup>33</sup>. Ainsi, à défaut de parvenir à un corpus satisfaisant de règles, il faut se tourner vers la jurisprudence. Les juges, en effet, se réfèrent non seulement à la loi, mais également aux textes internationaux, aux règles européennes ainsi qu'aux jurisprudences étrangères.

---

<sup>32</sup> C. HUGLO, « Contentieux climatique : une actualité riche aux Etats-Unis, en Europe et en France », 2018, [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com)

<sup>33</sup> AFP, « Procès contre le Roundup : Monsanto condamné à verser deux milliards de dollars », 2019, Libération

\*

\* \*

## Questions-Réponses avec le public

*Les intervenants ont évoqué le circuit de proximité car la sécurité alimentaire est plus que nécessaire. L'OMC pourrait-elle un jour prendre en compte cet élément de la chaîne alimentaire en évitant de mettre sur le même marché mondial des produits venus de pays lointains ? Ou est-ce plus compliqué que cela ?*

### **Pierrick DE RONNE**

C'est une question intéressante qui se pose beaucoup pour notre entreprise en interne. Un producteur est toujours en circuit court, il est toujours proche d'un magasin, d'un réseau de distribution, d'un marché et il peut aussi vendre sur des circuits plus longs. On peut se demander si vendre à l'échelle de la France est un circuit court ou long. Beaucoup de choses se passent aujourd'hui au niveau de l'Europe. Selon moi, la question de la PAC se pose, il y a également l'enjeu de l'ultra-local ou du local.

On a construit chez BIOCOOP une section agricole avec des filières françaises, semi-courtes, un cahier des charges de commerce équitable qui est assez exigeant en termes de 100% Bio et de conditions de travail. La production locale y est privilégiée, les magasins sont encouragés à aller acheter en direct.

Aujourd'hui, certains groupements se plaignent d'une certaine distorsion de concurrence : eux doivent s'organiser en groupement en développant des critères « mieux disant » dans leur manière de produire, alors que ces engagements ne s'imposent pas forcément à un petit producteur local. Cela oblige à se questionner sur l'accompagnement des producteurs. La culture du collectif n'est pas forcément très ancrée dans le monde agricole. On peut parfois être assez surpris de certaines réactions « individualistes ».

C'est pourquoi BIOCOOP a développé une filiale « Biocoop Restauration »<sup>34</sup> qui s'est associée avec des groupements d'agriculteurs locaux. Ces derniers se sont regroupés dans une vingtaine de territoires en France au sein du réseau « Manger Bio »<sup>35</sup>. Ce réseau a pour vocation de structurer ces producteurs locaux pour vendre ensuite leurs productions à la restauration collective. « Biocoop Restauration » s'est associée à ces groupements pour fournir et accompagner cette offre complémentaire qui ne se trouve pas en local. Cette offre peut être quotidienne ou hebdomadaire, pour les restaurants ou les structures de restauration collective.

C'est un début de collectif et cela rend optimiste car ce sont bien ces différents collectifs qui vont s'organiser à l'échelle locale, française, européenne. Ils permettent l'articulation et la diffusion de ces modèles.

Il faut dépasser l'appel de la compétitivité internationale.

Plusieurs exemples nous montrent que les producteurs veulent vivre de leur travail et être rémunérés à leur juste valeur. Cela passe par le partage de la valeur, de la compréhension de l'emploi, et des problématiques climatiques.

---

<sup>34</sup> Site internet : [www.biocoop.fr](http://www.biocoop.fr): « *Biocoop Restauration répond aux demandes de la restauration sociale et commerciale en France. Son rôle est de promouvoir la restauration bio et locale. Ainsi Biocoop Restauration construit des partenariats avec des groupements de producteurs locaux partout où cela est possible en France avec la volonté de compléter l'offre locale, et non de la supplanter* ».

<sup>35</sup> Site internet : [www.mbim.fr](http://www.mbim.fr) Manger Bio Ici et Maintenant (MBIM) créé en 2010 regroupe des acteurs de la restauration collective bio locale.

On peut constater aujourd'hui qu'avec l'afflux des clients sur la farine, il y a une vraie question sur le blé et le stockage des matières premières. Comme nous avons puisé dans nos stocks, il est légitime de se demander comment nous allons attendre la prochaine récolte. Cela a complètement disparu de nos pensées, et il n'y a plus de connexion avec certaines réalités liées à l'alimentation. La question de l'articulation est un vrai sujet.

## Corinne LEPAGE

Je veux ajouter à cette intervention la parution d'une tribune écrite par Philippe DESBROSSE<sup>36</sup>, dans laquelle celui-ci nous montre qu'alors que la Russie est en train d'interdire ses exportations de blé, la France brade et vend le sien en puisant dans ses stocks. A terme, cela pourrait poser un problème d'autonomie en France pour le blé dans les mois qui viennent.

Étant une européenne convaincue, il ne faut pas voir dans mes propos quelque chose de politique, mais les notions d'autonomie alimentaire, digitale et énergétique sont dans le cadre de la résilience des éléments centraux.

---

<sup>36</sup> « Assurer la sécurité alimentaire des populations », Tribune présentée par un collectif autour de Philippe Desbrosses, site internet : [le1hebdo.fr/journal/actualite](http://le1hebdo.fr/journal/actualite). Philippe Desbrosse est un agriculteur, Docteur en Sciences de l'Environnement. Il était présent lors de notre premier Webinaire sur « la Résilience et le Droit ». Lire à ce sujet: [www.huglo-lepage.com/compte-rendu-du-webinaire](http://www.huglo-lepage.com/compte-rendu-du-webinaire).

*On entend beaucoup parler « d'agriculture de conservation », qui pratique entre autre la technique du « semis direct sous couvert ». Cependant, selon certains entretiens, les produits phytosanitaires seraient nécessaires. Faut-il y voir une opposition entre une utilisation de produits phytosanitaires sans travail du sol ou une agriculture biologique mais avec un labour nécessaire ?*

## **Lydia BOURGUIGNON**

Les techniques de « semis direct sous couvert »<sup>37</sup> sont énormément décriées car elles sont pour l'instant associées au glyphosate, même si certains agriculteurs arrivent à s'en passer. Pour que cette technique se développe, il faut absolument qu'il y ait une aide de la science car dans le monde végétal plusieurs plantes pourraient être utilisées en plantes de couverture pour ne pas avoir à labourer.

Immédiatement après la moisson, on sème une plante de couverture pour permettre de garder le sol en humidité et de remobiliser les éléments nutritifs de la plante. Ensuite, il y a plusieurs possibilités : soit on broie avec un rouleau Faca<sup>38</sup>, soit la plante résiste au gel, soit une fois coupée la plante ne se multiplie pas. Mais la technique la plus simple reste de détruire ce couvert avec du glyphosate, d'où cette assimilation du « semis direct sous couvert » au glyphosate.

Mais il y a un véritable travail de recherche à faire pour ces plantes de couverture qui pourraient être utilisées avec d'autres techniques que le glyphosate. Cette technique a plusieurs avantages : elle diminue la consommation de pé-

---

<sup>37</sup> Le semis direct sous couvert est une forme d'agriculture qui ne nécessite pas de labour et qui se pratique en plein champ en semant au travers d'une couche de culture intermédiaire. Aucune intervention mécanique de travail du sol entre la récolte de la culture précédente et le semis de la suivante n'est alors nécessaire.

<sup>38</sup> Un Rouleau Faca est une machine permettant de coucher et de blesser un couvert végétal.

trôle car le labour n'est plus nécessaire, elle utilise moins de produits car le couvert va mobiliser les éléments du sol pour la plante future, et elle consomme moins de temps pour l'agriculteur.

Pour l'instant, elle n'est pas profitable car elle n'est pas adaptée aux grandes cultures. De plus, elle n'est pas développée dans la formation des agriculteurs. Un frein vient s'ajouter : quand un sol a été alimenté en engrais, cette technique de « semis direct sous couvert » fait que l'on a une diminution du rendement pendant trois à dix ans.

Si les agriculteurs ne sont pas soutenus pour maintenir ces agricultures durables, ils ne s'y orienteront pas. Un vrai travail politique est nécessaire pour appuyer l'agriculture durable car cela demande du temps, de l'énergie et de la patience.

*Mme PRESSON, vous avez parlé d'un besoin de diminuer les impacts de la pollution, des nuisances etc. Comment acheminez-vous les produits en ville en circuits courts (transport, stockage...) ? Sont-ils mutualisés ?*

Lorsque j'ai abordé la notion de jumelage, il s'agissait de parler d'un jumelage de proximité de maximum 100 km et non pas avec un pays étranger. Une commune urbaine peut par exemple se jumeler avec une commune rurale à proximité.

Par rapport à cette notion de proximité, l'exemple de la commune de Sceaux permet de souligner deux choses :

- Les déplacements des citoyens : on peut mettre en place une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h, où une place est laissée aux vélos et aux mobilités douces ;



- La logistique urbaine : il y a principalement des commerçants dit « de bouche ». Un travail de sensibilisation a été effectué avec eux sur les questions de logistique urbaine, d'économie circulaire.

La maturité était différente il y a trois ans, alors qu'aujourd'hui il y a des réflexes qui se sont mis en place. Par exemple, les magasins de fruits et légumes font repartir avec leurs camions de livraisons les emballages des commandes précédentes. Il y a des mutualisations qui s'installent avec un ou deux commerçants. Mais là encore, il reste un travail important à faire.

La commune de Sceaux a mis en place un outil de logistique urbaine avec un « Vélo Taxi » qui permet de transporter les personnes mais aussi de pouvoir faire des petites livraisons<sup>39</sup>.

Mais malheureusement, nous ne sommes pas encore à une échelle qui soit cohérente par rapport à ce sujet-là.

Par exemple, nous n'avons pas encore de cuisine centrale. Des repas industriels arrivent directement dans les écoles aujourd'hui. Nous sommes en train de construire une cuisine centrale partagée avec trois autres communes. On est dans la construction d'un approvisionnement local qui ne peut passer que par une petite plateforme logistique car on ne peut pas avoir plusieurs camions de livraisons dispersés par produits.

La réflexion est à organiser telle que le fait BIOCOOP avec des espaces de logistiques qui permettent de rassembler des livraisons de plusieurs producteurs.

---

<sup>39</sup> Site internet: [www.sceaux.fr/actualites/velotaxi](http://www.sceaux.fr/actualites/velotaxi)

*Quels sont les conseils des intervenants pour persuader des élus de passer au tri à la source des biodéchets des cantines scolaires afin de les revaloriser en matière organique (compost normé) pour les sols agricoles ?*

## **Florence PRESSON**

La question des biodéchets est un véritable sujet qui va devenir une obligation dans peu de temps<sup>40</sup>. Des solutions techniques commencent à voir le jour, des quantités importantes de biodéchets se retrouvent dans les écoles, surtout si des actions de lutte contre les gaspillages ne sont pas mises en place.

Il existe des solutions locales de compostage, car l'idéal n'est pas de transporter ces déchets pour générer du trafic mais de pouvoir avoir une interaction locale dans la gestion de ces biodéchets.

Dans les communes plutôt urbaines où il faut trouver de la place, il existe des solutions avec des conteneurs. Il faut un traitement local avec des personnes qui s'en occupent pour éviter les nuisances qu'un compost peut générer (olfactive, sanitaire).

---

<sup>40</sup> La généralisation de ce tri à la source des biodéchets est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France. Article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. La généralisation du tri à la source des biodéchets, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics [...] ».

Le problème vient du modèle économique. Si le transport était au juste prix, le consommateur serait plus orienté vers les produits d'agriculture locale qui seraient bien moins chers.

## **Lydia BOURGUIGNON**

Le problème du compost en zone urbaine est une réalité. En milieu urbain, si le compost est mal fait, il pose des problèmes d'odeurs que les citoyens n'acceptent pas. Gérer un compost est un travail à part entière.

Il peut générer des problèmes de fermentation. A titre de comparaison, avec le raisin, si vous faites une bonne fermentation, vous allez obtenir du vin, à l'inverse, si l'on va vers une mauvaise fermentation, le résultat sera du vinaigre et il sera impossible de revenir en arrière. C'est exactement la même chose pour le compost : si la fermentation se fait mal, si elle n'est pas assez aérée, le compost sera raté.

Pour permettre du compost dans les villes, un personnel dédié devra s'y consacrer. Le compost ne consiste pas à entasser des déchets ménagers et à voir ce qu'il se passe.

Beaucoup trop de produits organiques sont jetés alors qu'ils pourraient être recyclés dans les sols comme ils l'étaient autrefois. C'est une gestion qui devra être communale.

*Quelle organisation cohérente est envisagée par BIOCOOP pour faire face à une croissance importante ? Comment conserver son activité tout en gardant ses objectifs, sans copier le modèle de grande surface ? Quelle organisation innovante peut être envisagée pour vraiment changer d'échelle ?*

## **Pierrick DE RONNE**

C'est notre grand défi. La concurrence s'accroît et surtout, BIOCOOP a changé de marché. BIOCOOP est entré sur le marché de l'alimentaire.

La consommation de produits bios était auparavant vue comme réservée à l'élite et à ceux qui avaient de l'argent. Aujourd'hui c'est plutôt le contraire, tous les consommateurs veulent de la qualité avec des labels notamment, et les produits « conventionnels » renvoient à une consommation dégradée.

Cela fait entrer BIOCOOP sur un marché très important, mais notre chiffre d'affaire pèse aujourd'hui 1,3 milliards d'euros<sup>41</sup>. Tout l'enjeu pour BIOCOOP est de garder le cap, le seul changement possible serait celui par la base : les sociétaires pourraient avoir un profil plus commerçant que militant. Mais pour l'instant, la base reste principalement militante.

Tout l'enjeu reste aussi le modèle économique. L'objectif de BIOCOOP n'est pas de remplacer les grands distributeurs mais de rester influent. L'influence se fait par le projet mais aussi par l'influence économique car on doit aller chercher du développement.

L'enjeu majeur de BIOCOOP est de justifier la valeur qu'elle crée. L'enseigne doit être capable de pouvoir dire aux consommateurs qu'ils payent 20% ou 30% plus cher ce produit car il y a du commerce équitable, une agriculture raisonnée et biologique derrière ce dernier. Pour cela il faut être plus efficace en matière de commerce, il faut s'améliorer sur les flux de marchandises et d'informations.

---

<sup>41</sup> Lire à ce sujet : « Biocoop : au moins 70 nouveaux magasins en 2019 », [www.linfordurable.fr](http://www.linfordurable.fr).

Notre cahier des charges justifie nos positions aux yeux des consommateurs, cela permet aussi de justifier notre compétitivité économique.

*La sécurité alimentaire est plus que nécessaire. L'OMC pourrait-elle un jour prendre en compte cet élément de la chaîne alimentaire en évitant de mettre sur le même marché mondial des produits venus de pays lointains ? Ou est-ce plus compliqué que cela ?*

## **Pierrick DE RONNE**

La question de la mise en compétition des différents circuits rejoint la question de la réalité des coûts et de la prise en compte des externalités dans le prix final. Aujourd'hui, on va plus vers le productivisme que vers la qualité.

Le prix payé par le consommateur au final n'est pas le bon. La viande va forcément être plus chère car sa production a un impact environnemental qui est très important. Elle doit avoir la valeur par rapport à son impact. Des enjeux de compréhension sur le prix et la valeur sont nécessaires.

L'idée n'est pas de remettre en question une sorte de « concurrence saine ». Une tomate est certes moins chère à produire en Sicile qu'un Dunkerque, il n'y a pas de discussion là-dessus. Cependant, il faut intégrer dans le prix de la tomate sicilienne le prix du transport jusqu'au magasin et le consommateur fera alors son choix de manière éclairée.

## **Lydia BOURGUIGNON**

C'est une des premières choses que j'ai développé dans mon intervention.

Pour reprendre l'exemple de la tomate, dans le nord de la France il faudra une serre alors que ce ne sera pas nécessaire en Sicile. Selon moi, mettre l'agriculture et le commerce de l'alimentation dans l'OMC est quelque chose qui n'est pas possible. Il n'y a pas de possibilité de concurrence dans l'alimentation. Intégrer l'agriculture à l'OMC a entraîné la situation que l'on connaît pour les agriculteurs<sup>42</sup>.

Les terres et les climats ne sont pas les mêmes sur la planète. Le commerce ne peut rien faire contre cela car on ne peut pas juguler le temps à droite et à gauche.

Les prix des matières premières et des aliments n'ont rien à faire dans une organisation internationale.

## **Corinne LEPAGE**

On aura beaucoup de mal à revenir là-dessus.

---

<sup>42</sup> Lire à ce sujet: Editorial « *Agriculture : une crise existentielle* », 2019, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

La question des externalités<sup>43</sup> est très importante car c'est une manière de faire évoluer les règles de l'OMC. La question du prix intégrant la vérité écologique et sociale des produits changerait complètement la donne. Cela est un sujet de comptabilité publique et privée.

*Que pensez-vous de la loi EGalim<sup>44</sup>? Que faire pour aider le syndicat majoritaire à évoluer ?*

## **Florence PRESSON**

La notion d'étalement urbain doit être stoppée car on a besoin de terre agricole et pas non pas d'espace pour construire des immeubles. La ville et les communes doivent se reconstruire sur elles-mêmes en préservant le plus d'espaces de qualité pour les citoyens. La notion d'agriculture urbaine est ainsi une vraie réflexion à avoir. Les serres peuvent être installées sur les toits d'immeubles.

Sur la loi EGalim, cela rejoint la question du juste coût de l'aliment et de la production, mais tous les ménages n'ont pas le budget pour acheter au juste prix. Aujourd'hui, avec la quote-part du budget dédiée à l'alimentation qui est d'environ 18%<sup>45</sup>, il y a un véritablement un accompagnement à avoir sur le changement de modèle économique. Il faut cesser d'acheter des produits à moindre coût

---

<sup>43</sup> L'externalité se manifeste lorsqu'un agent économique produit par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage ou au contraire une nuisance, un dommage sans compensation.

<sup>44</sup> Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite « loi EGalim »). Cette loi est issue des États généraux de l'alimentation, engagement du Président de la République, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017.

<sup>45</sup> Lire à ce sujet : AFP, « *La part de l'alimentation dans le budget des Français a fondu* », 2018, [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr)

mais polluants, et user de son pouvoir d'achat pour acheter des meilleurs produits.

Sur les sujets de communication liée au juste prix, la loi EGalim est passée à côté.

*S'agissant de l'intégration d'une politique agricole locale aux politiques d'aménagement, pourquoi la réduction de la consommation de foncier agricole au profit des surfaces urbanisées et artificialisées est-elle lente ? Comment intégrer la valeur agronomique des parcelles à la prise de décision sur leur changement de statut ?*

## **Pierrick DE RONNE**

Cela rejoint la question de la loi EGalim et de la puissance des syndicats qui sont très écoutés par les ministères. Le problème est aujourd'hui lié à la communication, car ces différentes institutions ne parlent pas la même langue.

Pour revenir à la crise du Covid-19, il est présenté comme nécessaire de revenir à du productivisme, de repenser nos exports et de produire plus. On ne produit pas assez. Les pouvoirs politiques n'ont pas cette vision des choses. On ne pose pas les bonnes questions.

Les grandes surfaces qui ont souhaité arrêter ou produire les promotions en magasin, notamment comme AUCHAN, ont également vu leurs parts de marché s'effriter<sup>46</sup>. Il y a de grandes difficultés à sortir de ce modèle là et peut-être un manque de courage politique.

---

<sup>46</sup> C. PRUDHOMME, « Guerre des prix : Comment la grande distribution contourne les nouvelles règles », 2019, Le Monde.



Dans les territoires, il y a une émulation et le point de bascule n'est pas loin. Des citoyens se rendent compte qu'il est nécessaire de faire autrement. Plusieurs initiatives émergent. Il reste à voir la façon dont le politique s'empare de cela.

Il est compliqué de demander à l'agriculteur de repenser sa manière de travailler, certaines aides à la conversion<sup>47</sup> sont versées au mauvais moment.

Il est donc nécessaire de changer ce système et les plans de relances à venir apparaissent comme une opportunité pour accompagner ce mouvement.

## **Lydia BOURGUIGNON**

Il y a beaucoup de questions à se poser. La course à la production intensive dans laquelle nous sommes actuellement ne peut pas être poursuivie après la crise du Covid-19. Produire plus avec ces produits de fertilisation n'est pas une finalité, il faut que les politiques aient le courage et la volonté de prendre des décisions.

C'est un véritable changement de pensée qui doit être engagé. J'espère que des décisions seront prises.

## **Florence PRESSON**

---

<sup>47</sup> Les aides à la conversion sont destinées aux agriculteurs conventionnels qui choisissent de s'engager dans la conversion de leur exploitation en bio. Elles compensent les surcoûts occasionnés par cette transition alors même que les produits ne sont pas encore valorisés en bio.

En fermant les marchés de proximité, la gestion de cette crise sur le volet alimentaire est une aberration totale<sup>48</sup>. Cela aurait permis aux citoyens de se rendre compte de la richesse locale dans les marchés. Certains commerçants sur les marchés ont par exemple organisé des systèmes de livraison dans les quartiers<sup>49</sup>. Les prix de ces productions locales n'ont pas augmenté contrairement à ceux dans les grandes surfaces<sup>50</sup>.

Des initiatives intéressantes sont mises en place. Par exemple, un maire a proposé un bon d'achat de 50 euros pour aider certains ménages en difficultés afin qu'ils achètent au niveau local<sup>51</sup>. Un accompagnement est nécessaire, il faut voir à quel niveau le faire : aider les agriculteurs pour revaloriser leur salaire minimum, aiguiller le pouvoir d'achat et accompagner les ménages pour qu'ils mangent équilibré et à leur faim. Cela doit être une priorité nationale, le maire fait ce qu'il peut mais tous n'ont pas les mêmes moyens pour agir.

## Corinne LEPAGE

Merci à tous pour ces interventions passionnantes.

Nos prochains Webinaires seront consacrés aux Transports durables dans les villes, et sur la question de la Prévention dans tous les domaines.

---

<sup>48</sup> AFP, « La fermeture des marchés de plein air est une "catastrophe économique" pour la filière », 2020, [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr).

<sup>49</sup> M. LEGRAND, « La livraison aux particuliers depuis le marché de Rungis décolle », Le Parisien, 2020.

<sup>50</sup> « Coronavirus : Le prix des produits de base à la baisse et ceux à la hausse », 2020, [www.francesoir.fr](http://www.francesoir.fr).

<sup>51</sup> « Coronavirus : à Tours, le maire distribue des bons d'achat pour soutenir les commerçants », 2020, [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr).

## PROCHAINS WEBINAIRES

### Webinaire n°5 - 6 mai 2020

**Résilience & Transport, pour une mobilité durable**

### Webinaire n°6 - 7 mai 2020

**Résilience & prévention**

INFORMATIONS & INSCRIPTION SUR  
[WWW.HUGLO-LEPAGE.COM](http://WWW.HUGLO-LEPAGE.COM)

